

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 30 décembre 2019 portant modification de la décision du 14 octobre 2019 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction des services de la navigation aérienne)

NOR : TREA1936446S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 11 avril 2019 portant délégation de signature (direction des services de la navigation aérienne),

Décide :

Article 1^{er}

L'article 45 de l'arrêté du 14 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens » à :

M. Christophe Rouquié, ingénieur général des mines ;

M. Alain Pouech, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Jean-Marc Fernandez de Grado, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Mme Gabrielle Parize, ingénieure en chef des ponts et chaussée ;

M. Pierre Lenguin, conseiller d'administration de l'aviation civile ;

Mme Céline Filippi, attachée principale d'administration de l'aviation civile ;

Mme Nadine Pichard, attachée principale d'administration de l'aviation civile ;

Mme Marie-Hélène Tura, attachée principale d'administration de l'aviation civile.

Article 2

L'article 46 de l'arrêté du 14 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée à l'effet d'effectuer dans un système d'information financier les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens » mentionnées aux articles 29, 30, 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, à :

Mme Lina Margary, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Karine Parizet, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Martine Molérus, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Carine Foltran, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Angèle Sehili, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Michèle Doriac, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Sylvie Callegarin, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Fabienne Jean-Alphonse, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Catherine Bance, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

M Alexandre Rybak, adjoint d'administration de l'aviation civile ;

Mme Corinne Denecheau, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Patricia Vankeerberghen, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

M Stéphane Pignat, adjoint d'administration de l'aviation civile ;

M. Jean-Marie Segrestaa, adjoint d'administration de l'aviation civile ;

Mme Sylvie Besse, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Florence Nicoleau, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Nassira Roselyne Lefrancois, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Chantal Lehacaut, adjointe d'administration de l'aviation civile ;
Mme Cécile Dang, adjointe d'administration de l'aviation civile ;
Mme Amériques Salyères, assistante d'administration de l'aviation civile ;
Mme Nathalie Le Lay, adjointe d'administration de l'aviation civile à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
Mme Francia Vital, intérimaire jusqu'au 9 mars 2021 ;
Mme Jennifer Mace, intérimaire à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 6 juillet 2021 ;
Mme Valérie Knoll, assistante d'administration de l'aviation civile à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3

L'article 47 de l'arrêté du 14 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans un système d'information financier les opérations de recettes mentionnées aux articles 23 et 24 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à

Mme Karine Parizet, assistante d'administration de l'aviation civile.

Article 4

L'article 49 de l'arrêté du 14 octobre 2019 susvisé est modifié comme suit :

Délégation est donnée à l'effet de valider les ordres de mission des agents de leur service à :

M. Jean-Louis Garcia, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Jean-Luc Drapier, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Guy Bauvet, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Jean Pierre Porte, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Stéphane Ricci, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Véronique Laval, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Philippe Kerlizin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Eric Coudrier, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Isabelle Faisant, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Bertina Ho-Mock-Qai, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 5

Les autres dispositions de la décision du 14 octobre 2019 susvisé demeurent inchangées.

Article 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 30 décembre 2019

M. GEORGES